

Signature d'un accord-cadre avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) - «environnement- énergie» - Demande d'aides financières

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'environnement à Besançon a toujours été et reste encore une préoccupation importante. La démarche de la Ville, qui vise à intégrer dans le long terme l'environnement dans la politique urbaine, a évolué au fil des ans pour préserver un cadre de vie agréable aux Bisontins. Dans ce domaine, la volonté politique est importante pour hiérarchiser les priorités, car l'équilibre nécessaire pour atteindre un développement durable n'est pas spontané.

Dans cette optique, la Ville souhaiterait signer un accord-cadre «*environnement-énergie*» avec l'ADEME d'une durée de trois ans et favoriser ainsi des initiatives publiques qui pourraient bénéficier du soutien technique et financier de l'agence.

Le programme 1999 a été élaboré de manière concertée dans des domaines ayant fait l'objet d'évolutions à la fois réglementaires et techniques récentes : la maîtrise de l'énergie, la gestion des déchets et l'organisation des déplacements urbains.

1 - La maîtrise de l'énergie

Dans ce secteur, différents objectifs sont poursuivis, notamment l'utilisation rationnelle de l'énergie dans le patrimoine, la distribution de l'énergie et le développement des énergies locales et renouvelables ; les actions retenues concernent principalement :

- un état des lieux en cours sur une trentaine de bâtiments municipaux qui devrait déboucher sur une étude diagnostic énergétique pour définir un plan de maîtrise des consommations dans les principaux établissements énergivores ;

- au niveau de l'éclairage public : le remplacement des lampes actuelles par des lampes à faible consommation dans les bâtiments ; un projet de cartographie informatique des points lumineux pour rationaliser et améliorer la gestion du service ;

- la réalisation d'un système de cogénération gaz à la piscine-patinoire La Fayette ;

- des études de faisabilité pour étudier le développement du réseau de chaleur sur le Pôle Santé et dans d'autres quartiers proches de Planoise ;

- une étude de faisabilité pour la réalisation d'une chaufferie-bois alimentée en combustible par des plaquettes bois de la forêt de Chailluz, sur le site des ateliers municipaux avec un réseau de chaleur pouvant desservir différents établissements situés dans ce secteur ;

- une étude du potentiel de la filière bois-énergie dans l'agglomération de Besançon et l'incidence en création d'emplois ;

- la faisabilité de la réalisation de micro-centrales hydrauliques sur le Doubs (Tarragnoz, St-Paul) pour la production d'électricité.

2 - La gestion des déchets

La deuxième partie de ce programme concerne principalement la gestion des déchets des ménages. Dans l'attente des équipements de tri qui seront installés ultérieurement sur le site de l'usine d'incinération, dont les travaux de modernisation se dérouleront sur deux ans, des actions seront engagées dès 1999 pour développer le recyclage et la valorisation des déchets avec :

- la poursuite et l'extension des programmes de collectes sélectives de certains emballages comme le verre, l'aluminium, les métaux, ou d'autres matériaux comme les huiles usagées, les textiles ;

- l'expérimentation dans des quartiers de la ville de collectes sélectives pour tester différentes modalités de tri, les équipements (deuxième poubelle ou apport volontaire dans des conteneurs), la participation des habitants, etc. pour les adapter ensuite à plus grande échelle dans les autres quartiers, selon la spécificité de l'habitat (pavillonnaire, centre-ville, collectif, mixte,...) ;

- une étude pour organiser la collecte sélective des emballages dans l'habitat collectif, et plus spécifiquement les emballages papiers-cartons ;

- la réalisation d'une plateforme expérimentale de compostage des déchets verts produits par le service Espaces Verts ;

- un programme de communication pour sensibiliser les habitants, acteurs essentiels de la réussite de ces collectes, aux pratiques de tri et de recyclage ;

- la réalisation d'équipements de cogénération pour augmenter l'efficacité de la valorisation énergétique à l'usine d'incinération modernisée et adaptée aux normes les plus récentes pour le traitement de fumées.

Tous ces projets pourront s'intégrer à un projet intercommunal que la Ville souhaite voir se réaliser, pour rendre cohérent sur le territoire de l'agglomération un système efficace de tri et de valorisation.

3 - Les déplacements urbains

Le dernier volet de cet accord-cadre comporte des opérations concernant les flottes municipales de véhicules et de bus avec la diversification énergétique des carburants ainsi que l'organisation des déplacements quotidiens des personnes. Des actions spécifiques seront menées qui devraient contribuer à la fois à la diminution des pollutions atmosphériques et à la réduction de l'effet de serre, préoccupations actuelles parmi les plus importantes pour les Bisontins, avec notamment :

- l'acquisition de véhicules propres pour la flotte municipale (au gaz GPL et électriques) ;

- l'acquisition des premiers bus fonctionnant au gaz ; cette opération se déroulera sur 6 ans jusqu'au renouvellement complet de la flotte de bus de la CTB ;

- la formation du personnel à l'entretien de ces véhicules propres ;

- une étude de potentialité des véhicules électrifiables des flottes automobiles des principaux établissements publics de Besançon pour les encourager dans cette démarche de diversification ;

- une étude de faisabilité pour une diversification des carburants des bennes à ordures ménagères ;

- des actions d'information et de communication sur l'élaboration en cours du PDU, le Plan de Déplacements Urbains qui, conformément à la loi sur l'Air de 1996, doit prévoir des actions pour réduire la circulation automobile, favoriser les autres modes de déplacement et plus particulièrement les transports collectifs, aménager les voiries existantes, organiser le stationnement, ...

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire à signer l'accord-cadre «*environnement et maîtrise de l'énergie*» avec l'ADEME ;

- s'engager à assurer le financement de la part à la charge de la Ville, dans la limite des crédits votés au budget ;

- solliciter les aides financières prévues dans le cadre de cette convention auprès de la délégation régionale de Franche-Comté de l'ADEME.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur ce dossier.

Récépissé préfectoral du 5 mai 1999.